

REUNION DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, maire du Tronquay.

Présents : Mme Coralie Bellanger, M. Loïc Bihel, Mme Agnès de Saint Denis, M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, M. Raymond Lafosse, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Proux. Mme Stella Cogent, Mme Louise Lecordier

Excusé : Mme Edith Houdan (pouvoir à M. Michel Jourdan)

Absents : M. Jean-Claude Leboeuf , Mme Emilie Simonin

Date de convocation et d'affichage : 7 avril 2022

Ordre du jour : Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.
Questions diverses.

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12	–	Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)	Pour 13
Délibération affichée du 14 avril 2022 au 14 juin 2022			Contre 0
			Abstention 0

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette décision.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.